



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 AVRIL 2023

Présents : Mmes Allezard, Momplot, Pinot. M. Bafoil, Brun, Falcimagne, Finaud, Therme, Vaurs.

Absents : Mmes Anglaret, Buffay, Jourdan. MM Barthomeuf, Dupin, Michalon.

Pouvoirs : C Jourdan à C Momplot

F Buffay à J Therme

M Dupin à R Falcimagne

D Michalon à Dominique Bafoil

Secrétaire de séance : Marie Josèphe PINOT

- Ordre du jour :**
- Affectations des résultats
 - Vote des Taux
 - Comptes administratifs
 - Budgets primitifs
 - Résultat commission appel d'offre
 - Demande dérogation loi montagne
 - Points divers

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget principal :	Excédent de fonctionnement au 31/12/2022	361 995.88 €
(Résultat 2022)	Déficit d'investissement au 31/12/2022	- 94 070.74 €
(+ 4 050.00 € « Reste à réaliser » en d'investissement)		- 98 120.74 €

- L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :
- + **263 875.14 € au compte 002 en recette de fonctionnement**
 - + **98 120.74 € au compte 1068 en recette d'investissement**

- Le déficit d'investissement reporté :
- + **94 070.74 € au compte 001 en dépense d'investissement**

Budget Teyde	:	Excédent de fonctionnement au 31/12/2022	27 646.15 €
(Résultat 2021)		Déficit d'investissement au 31/12/2022	- 123 698.80 €

- L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :
- 27 646.15 € au compte 002 en recette de fonctionnement**
- Le déficit d'investissement reporté :
- 123 698.80 € au compte 001 en dépense d'investissement.**

Le conseil vote l'affectation des résultats du budget principal et du budget Teyde.

VOTE DES TAUX

Depuis 2021 et la suppression de la taxe habitation sur les résidences principales la commune aurait dû subir une perte de recettes. En contrepartie l'Etat octroie une compensation en attribuant **la part départementale de la taxe foncière bâtie (20.48%)** aux communes. En 2023 les résidences secondaires sont à nouveau soumises à la taxe d'habitation, la commune choisit d'appliquer le taux avant la réforme soit 10%. Le conseil à l'unanimité vote les taux suivants :

Proposition de vote des taux pour 2023:	2022	2023
Taxe foncière bâtie	39,48 %	39.48 %
Taxe foncière non bâtie	59.64 %	59.64 %
Taxe habitation résidences secondaires		10.00 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET 2023 SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
		906 655,00	604 432.35	917 636,00
Chapitre 11	Charges à caractère général	252 864,00	218 206.01	271 400,00
Chapitre 12	Charges de personnel	267 000,00	271 430.26	292 000,00
65	Autres charges de gestion courante	77 800,00	60 985.81	71 800,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	8 300,00	7 200.00	8 500,00
67	Charges exceptionnelles (remb intérêt emprunt Teyde)	36 900,00	34 859.27	16 000,00
022	Dépenses imprévues	1 140,00	0.00	436,00
73 91171	Dégrèvement taxe foncière	500,00	0.00	500,00
040/041	Opération d'ordre (6811 et 675)	12 000,00	11 751.00	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	251 791,00		245 000,00
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
		906 655.00	710 773.69	917 636.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	255 654,54		263 875.14
70	Produit du service du domaine et vente	119 200,00	117 994.81	99 900,00
73	Impôts et taxes	277 000,00	303 777.23	293 000,00
74	Dotations	168 140,00	181 415.69	159 200,00
75	Autres produits (location loyer)	75 000,00	86 272.80	75 000,00
76	Charges financières	0,46	3.36	0,86
77	Produits exceptionnels	5 500,00	15 153.19	20 500,00
	Opération d'ordre	6 160,00	6 156,61	6 160,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SECTION INVESTISSEMENT

N° PROG	Opérations budgétées	Dépense	Recette	Explications
125	Eclairage public et régie	0,00		D : Prévision enfouissement réseau Place du marché aux veaux
303	Rénovation de bâtiments	22 168,36	8 221,00	D : Studio la poste : 3 370,18 0 € (peinture) D : Appartement la poste : 13 983,59 (peinture) 4 102,89 (plomberie) D : Ecole fenêtres : 711,70 € R : Sub fdc API APPART LA POSTE 8 221.00 €
305	Gros travaux	133 236,00	36 884,20	D : Mur cimetièrre : 42 194,40 € R : Bonus relance : 31 323,20 € D : Marquage zebra école : 957,60 € D : Route Pereyrol : 90 084.00 € R : Sub FDC api chemin trioule 5 561.00 €
306	Acquisition de matériel	20 528,42	6 659,58	D : Cuisine appart la poste 4 163,20 € D : Divers technique + imprimante destructeur 1 617,01€ D : Vidéo pro et tableau interactif école primaire 8 404,49 € D : Chambre froide stade : 3 551,76 € D : Complément logiciel planiciel : 858,00 € D : Destructeur et imprimante : 473.51 € R ; Sub état école 4 500.58 € R : Sub avance informatisation mairie 1500.00€ R ; sub fdc API : 659.00€
334	Espace info + WC publics	36 053,52	0	D : WC publics : 36 053,52 €
339	Mise en accessibilité	0,00	0	
341	Marché aux veaux	1 585,08	0,00	D : Maitrise d'œuvre : 1 585.08 €
342	Parcours Ardes	0,00	0	
343	Eglise Saint Dizaint	24 905,33	7 864,00	R : Subvention DRAC : 7 864,00 € D : Travaux toiture : 24 905.67 €
344	Boulangerie	0,00	0,00	
345	Garage technique	0,00	0,00	
1641	Remboursement capital emprunt	40 000,00		D : Remb capital emprunt 40 000.00 €
041	Amortissement EP (Ordre)	6 156,61	11 751,00	R : Opération ordre (dépense en fonctionnement) D : Opération ordre (recette en fonctionnement)
024	Vente ou acquisition immeuble	2 881,30	0.00	D : Acquisition terrain EPF smaf (Teyde auvergne électronique)
165	Caution		1 625,00	R : Caution location appartements
10222	Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)		6 400,65	FCTVA sur les investissements 2020 (n -2)
10226	Taxe aménagement		2 938,45	Taxe aménagement
001	Déficit d'investissement reporté			
021	Virement depuis la section de fonctionnement			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		234,494,16	
Total		287 514,62	316 838,04	

BUDGET PRINCIPAL 2023 – SECTION INVESTISSEMENT

N° PROG	Opérations budgétées	Dépense	Recette	Explications
125	Eclairage public et régie	8 000,00	0.00	D : Optimisation système EP 1 100.00 € D : Remise en état suite à vol câblage 6 400.00 €
303	Rénovation de bâtiments	50 000.00		D : Salle voutée 4000.00 € D : Gendarmerie + perception 31 000.00 € D : Ecole : étude isolation 2 000.00 € D : Divers (stade école mairie) : 13 000.00 €
305	Gros travaux	128 000.00	69 535.00	D : Divers 20 000.00€ (perron mairie) D : voirie : 96 000.00 € D : Aire de jeu 12 000.00 € R : Sub FIC 32 000.00 € R : FDC api Rte Peyrerol 37 535.00 €
306	Acquisition de matériel	40 445.00	10 500.00	D : Rideaux meubles tables école (5000.00 €) D : Informatique (swich onduleur) 2 000.00 € D : Informatisation mairie 3 945.00 € D : Saleuse 14 500.00 € D : Divers : 15 000.00 € R ; département : 50 % 6 500.00 € R : Relance numérique : 4 000 .00 €
334	Espace info + WC publics	3000.00		D : Espace rando : 3 000.00 €
339	Mise en accessibilité	35 000,00	0	D : accessibilité école 35 000.00 €
341	Marché aux veaux (tranche 1 et 2)	420 000.00	276 520.00	D : 2 000.00 € maîtrise d'œuvre D : Travaux 418 000.00 R : DSIL (30 %) 105 000.00 € R : DETR (30) % 90 000.00 € R : FIC 2016 26 520.00 € R : Contrat Région 55 000.00 €
342	Parcours Ardes	22 000.00	0	D : Travaux 22 000.00 €
343	Eglise Saint Dizaint	52 800.00	32 800,00	R : Subvention DRAC : 32 800,00 € D : Travaux et étude 52 800.00 €
345	Salle multi activité	100 000.00	0,00	D : maîtrise d'œuvre + étude
346	Etude de faisabilité ville basse	36 000.00	24 000.00	D ; Etude R : 80 % département
1641	Remboursement capital emprunt	40 000.00	160 000.00	D : Remb capital emprunt 40 000.00 € R : Emprunt (déjà contracté)
041	Amortissement EP (Ordre)	6 160.00	12 000,00	R : Opération ordre (dépense en fonctionnement) D : Opération ordre (recette en fonctionnement)
024	Vente ou acquisition immeuble		90 000.00	R : Vente HARAS 80 000.00 € R : Vente terrain Vivier 10 000.00 €
165	Caution	1 050.26	1 050.26	R : Caution appartement
10222	Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)		16 000.00	FCTVA sur les investissements 2021 (n -2)
10226	Taxe aménagement		1 000.00	Taxe aménagement
001	Déficit d'investissement reporté	94 070.74		
021	Virement depuis la section de fonctionnement		245 000.00	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		98 120.74	
Total		1 036 526.00	1 036.526.00	

Le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 et vote le budget principal 2023

BUDGET LOTISSEMENT TEYDE

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
OO2	Report de déficit	0.00		0.00
66111	Charges financieres	15 100.00	15 086.47	13 900.00
11 – (6045) (605)	Travaux -etude – prestations -	44 430.00	865.29	36 806.15
043 - (608)	Operation ordre transfert entre section	31 500.00	31 315.91	13 900.00
042- (71355)	Opération interieur section oo	78 070.00	33 547.53	52 070.00
	TOTAL	169 100.00	80 815.20	116 676.15
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	29 600.09		27 646.15
42 (71355)	Opération ordre de transfert entre section oo	31 500.00	31 315.91	13 900.00
43 (796)	Opération ordre intérieur section fonctionnement oo	31 500.00	31 315.91	13 900.00
774	Produit exceptionnel Subvention du budget principal	16 500.00	16 229.44	16 230.00
7015	Vente terrain	59 999.91	0.00	45 000.00
	TOTAL	169 100.00	78 861.26	116 676.15
DEPENSES DE LA SECTION D INVESTISSEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
OO1	Déficit antérieur reporté	102 747.54		123 698.80
16441	Capital Emprunt	24 100.00	24 048.17	25 500.00
2315	Frais acquisition terrain	1 652.46	0.00	1 901.20
40 (3555)	Opération ordre de transfert entre section oo	31 500.00	31 315.91	13 900.00
	TOTAL	160 000.00	55 364.08	165 000.00
RECETTES DE LA SECTION D INVESTISSEMENT		Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
40 (3555)	Opération ordre de transfert entre section oo	78 070.00	33 547.53	52 070.00
2315	Régularisation mandat 2014		865.29	0.00
1641	ligne de trésorerie emprunt	81 930.00	0.00	112 930.00
	TOTAL	160 000.00	34 412.82	165 000.00

RESULTAT COMMISSION APPEL D'OFFRE

Jacques THERME fait part au conseil municipal du résultat de la commission d'appel d'offre du 07 février 2023 concernant les travaux d'aménagement de la Place du Marché aux veaux et abords (1ère tranche). Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée. Suite à cet appel d'offre la commission a retenu :

Lot	Dénomination	Entreprise	adresse	Montant du marché
Unique	Travaux de requalification et d'aménagement de la place du marché aux veaux et abords	CHEVALIER	BRIOUDE	247 743.00 € HT

Les propositions des entreprises ci-dessus retenues suivant la grille de critères définis dans le règlement de consultation comme les offres économiquement les plus avantageuses. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend note et valide la décision de la commission d'appel d'offre en autorisant le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

DEROGATION AU CODE DE L'URBANISME PARCELLE B714

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dépôt en mairie d'une demande de certificat d'urbanisme déposée par Parc animalier d'Auvergne concernant un terrain cadastré section B n°714, au lieu-dit « Route d'Anzat », pour la création d'un parc résidentiel de loisir. Actuellement, ce terrain est situé en zone non urbanisable du fait que la commune d'ARDES SUR COUZE n'a pas de document d'urbanisme et que l'implantation du projet se situe en discontinuité par rapport au hameau existant.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-5 et L.122-7 ;

Considérant que l'opération envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières ;

Considérant que l'opération ne nécessite pas de renforcement des équipements publics existants ;

Considérant que le projet de construction de chalets en fuste ne nuit pas à la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ; et que toutes les dispositions seront prises pour l'intégration paysagère du projet.

Considérant que le projet aura indirectement un impact sur l'économie de la commune ;

Considérant que le Parc animalier d'Auvergne est un facteur touristique essentiel dans notre zone rurale.

Considérant que le Parc animalier est un ambassadeur de la protection de la biodiversité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à l'opération de l'intéressé ;
- de solliciter la saisine de la CDPENAF dans le cadre de la dérogation à l'article L122-5
- de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir lever le principe d'inconstructibilité de la parcelle citée et de délivrer, à titre exceptionnel, au pétitionnaire un permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

Restitution retenue de garantie : Les travaux d'aménagement de la chapelle de la Recluse et des WC publics débutés courant 2016, ont subi une 1ère interruption jusqu'au début 2017. Puis la société GS2A a accentué le retard ce qui a pénalisé l'avancement des autres entreprises. Courant 2018 c'est l'électricien qui à son tour a abandonné le chantier malgré de nombreuses relances. Le conseil municipal c'est une fois de plus retourné vers l'architecte, malheureusement sans réponse. Octobre 2018, Monsieur MILLON, architecte a enfin répondu pour s'excuser des difficultés dans lesquelles il a plongé la commune, reconnaissant son manque de discernement et de rigueur pour n'avoir pas su gérer les entreprises. Jusqu'à fin 2019, il tente de reprendre la main sur ce chantier, en convoquant les entreprises, en leur adressant des mises en demeure, sans succès.

Début 2020, la crise sanitaire va interrompre toute initiative de reprise. Début 2021, Julien MILLON va libérer la commune de ses engagements avec une lettre de résiliation de contrat.

Un nouvel architecte a pu être retenu et les travaux ont pu se terminer courant 2022. Aujourd'hui les entreprises qui avaient des retenues de garantie sur ce projet nous en demande la restitution. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil souhaite régulariser cette situation et demande au trésor public de restituer les retenues de garantie aux entreprises qui présenteront toutes les pièces nécessaires pour en bénéficier.

Numérotation voirie : Il est nécessaire d'attribuer un numéro de voirie à la propriété de Monsieur RUND Martin, nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée A 535 située route de Teyde. Son numéro sera le 4 quater, Route de Teyde.

Création de poste : Afin de répondre à des remplacements pour raison d'absences à l'école primaire il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet. Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 26 / 35 h qui pourra permettre de recruter un agent contractuel en cas de nécessité, sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Subvention concours AOP St Nectaire : L'association Saint Simon sollicite une aide financière pour l'organisation du concours AOP St Nectaire. Comme pour d'autres associations le conseil ne peut répondre aux demandes qui ne sont pas accompagnées de budget prévisionnel. Jacques THERME précise que la commune s'engage à soutenir les associations engagées dans l'organisation en cas de déficit et que la commission animation présidée par Isabelle ALLEZARD se mobilise en assumant l'organisation des réunions et la logistique nécessaire à la manifestation.

La séance est levée à 21 h.